

Axe 6 : GOUVERNANCE

CONTEXTE

Les Montagnes neuchâteloises présentent la particularité de réunir sur le même territoire des entités communales dont le nombre d'habitants varie considérablement, avec pour les deux extrêmes un rapport d'environ 1 :150. Un rapprochement entre les communes pourrait être ressenti comme une absorption des deux villes et être de ce fait perçu de manière très négative par la population. De même, la population pourrait craindre que les besoins des espaces moins peuplés ne puissent être entendus et relayés auprès des autorités élues. Une approche innovante et fédératrice de la gouvernance devrait permettre d'atténuer cette crainte.

La question de l'avenir des biens patrimoniaux à forte valeur d'identification (à l'instar du Communal de La Sagne) est également un sujet de préoccupations.

AXE STRATEGIQUE (validé par les conseils communaux)

- **Organiser la gouvernance de manière à garantir la proximité des autorités vis-à-vis des citoyens dans des thématiques préalablement définies;**
- **Ancrer dans la gouvernance locale les spécificités de l'espace rural afin d'en assurer le développement dans le cadre défini par les axes du projet de société;**
- **Instituer une gouvernance régionale concrétisant l'alliance des villes et des régions et permettant aux montagnes neuchâteloises de s'exprimer d'une seule voix.**

REALISER L'AXE 6, C'EST REUSSIR Á... (QUOI)

- Créer une organisation institutionnelle qui permet le traitement des affaires publiques des espaces ruraux de manière spécifique;
- Garantir une relation de proximité entre les autorités et les habitants par une approche différenciée des espaces, en cas de rapprochement de plusieurs communes;
- Définir et adopter des mesures d'accompagnement pour faciliter la transition institutionnelle.

CONCRETEMENT... (COMMENT)

- Concevoir le Dicastère de la ruralité comme un interlocuteur chargé de traiter les affaires spécifiques aux espaces ruraux, offrant une approche transversale et disposant de services et compétences techniques et d'un budget spécifique;
- Étendre la garantie de représentation minimale d'un conseiller général par commune à deux législatures communales (lors de la fusion);
- Convaincre les partis politiques de continuer à garantir la représentativité de l'ensemble du territoire au moment d'établir les listes électorales;
- Offrir à la population un « lieu » dans chaque village avec une présence administrative à temps partielle (éventuellement itinérante) informant, aiguillant, orientant la population pour obtenir les prestations communales et les visiteurs;
- Désigner des personnes-relais (réseau d'acteurs, comité, Maire de Village, autres) assurant le lien avec les autorités pour permettre à la population de s'exprimer ou faire entendre ses préoccupations, ses attentes et ses besoins;
- Maintenir dans les villages un pouvoir de décision pour les projets touchant aux lieux ou traditions à forte connotation identitaire;
- Favoriser les échanges entre autorités et population à travers les nouvelles technologies de communication (réseaux sociaux, internet, etc.);

Axe 6 : GOUVERNANCE

Dans le cadre d'une gouvernance régionale:

- Créer une entité avec personnalité juridique apte à parler d'une seule voix;
- Garantir la présence de chaque commune;
- Renoncer au système de l'unanimité, soit prise de décision à la majorité; la collégialité doit être garantie;
- Définir une "juste" répartition des voix décisionnelles : à trouver entre les extrêmes d'une voix par commune et une répartition des voix en fonction du nombre d'habitants;
- Déléguer des compétences (exclusives) à l'entité régionale pour assurer de s'exprimer d'une seule voix;
- Déterminer et adopter un budget;
- Établir des contrats de prestations entre communes;
- Créer des syndicats intercommunaux (buts multiples) pour rationaliser l'organisation.

Dans le cadre d'une fusion partielle :

- Mettre en œuvre le projet de société : fondamentale;
- Déléguer des compétences (exclusives) à l'entité régionale pour assurer une seule voix;
- Garder le bureau communal et les écoles;
- Intégrer la population et le personnel communal dans le processus.

Dans le cadre de la commune unique :

- Mettre en œuvre le projet de société : fondamentale;
- Garder le bureau communal et les écoles;
- Intégrer la population et le personnel communal dans le processus.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL DU 13 FÉVRIER 2014 (séance no 1)

Relais des préoccupations de l'espace rural

La nécessité d'offrir à la population un moyen de faire entendre ses préoccupations est essentielle. Une possibilité de relayer ses attentes et ses besoins doit être proposée. Bien qu'évoquée avant tout pour les villages, cette participation doit également être offerte aux quartiers des villes. De plus, le fait de réfléchir en fonction du territoire (avant tout rural) doit primer les thématiques abordées. La représentation de tous les types d'espaces dans les Montagnes neuchâtelaises dans les futures autorités communales est aussi jugée fondamentale ; les modalités pour y parvenir ne sont cependant pas précisées (circonscription).

En cas de rapprochement entre plusieurs communes, la création d'un dicastère de la ruralité, de nature transversale (avec des compétences spécifiques pour l'espace rural), et disposant d'un budget spécifique pour ce dernier est proposée. Ce dicastère garantirait la proximité de l'autorité. Un cadre organisé (sous une forme à définir - assemblée de village, de quartier, assemblée communale, etc.) pour faire remonter les attentes des habitants est aussi suggéré comme complément indispensable. La manière d'en légitimer les membres n'est pas définie.

La question de savoir s'il faut envisager une dispersion du pouvoir sur le territoire de la ou des commune/s n'est pas tranchée ; des services administratifs pourraient être itinérants ou être répartis sur le territoire (pour une durée limitée) ; de même, la présence d'un « veilleur » est évoqué. Le potentiel des sociétés locales à faire « remonter » les besoins de la population est aussi reconnu.

En cas de fusion, il pourrait être utile de prévoir des mesures d'accompagnement durant période transitoire. Les nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux) sont également citées comme moyen de se faire entendre.

Axe 6 : GOUVERNANCE

Fonction identitaire

L'espace rural est particulier car il offre des lieux de rencontre, conférant un sentiment d'appartenance et ayant une fonction identitaire (par ex. le Communal de La Sagne), ou découlant d'une tradition immatérielle (fêtes spécifiques par ex.). Plusieurs infrastructures sont utilisées par des bénévoles, créant des animations fondamentales pour la vie des villages. La fonction qu'assument ces équipements ou ces traditions les rend essentiels dans l'organisation de la vie locale. Une attention toute particulière doit être portée à leur maintien.

Gouvernance régionale

Dans l'hypothèse d'un rapprochement donnant lieu à deux, trois ou quatre communes, il sera nécessaire de parler d'une seule voix au nom des montagnes neuchâtelaises, pour se faire entendre, défendre ses intérêts et faire reconnaître les spécificités de cette région. Des actes isolés au coup par coup ne sont pas suffisants. La députation au Grand Conseil doit être activée. Avec des positions unifiées, la reconnaissance va s'accroître. Il faut un organisme spécialement dédié. L'association Centre-Jura pourrait jouer ce rôle mais sa gouvernance actuelle n'est pas favorable. En raison des relations extérieures à mener, un dicastère des relations extérieures doit également être prévu.

Objectif futur

L'objectif futur vise la création d'une seule commune, sous réserve des propos d'un membre du GT réaffirmant que cet objectif n'est pas souhaité.

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL DU 30 AVRIL 2014 (Séance no 2)

A un stade désormais avancé de la phase 2 du processus de rapprochement, le groupe de travail a été invité à analyser de manière critique les trois grands types de scénarios (gouvernance régionale, fusion partielle, commune unique) à la lumière des ambitions et de la mise en œuvre du projet de société (axes stratégiques 1 à 6), approfondi à l'occasion des travaux de ces derniers mois.

Concernant le scénario Gouvernance régionale, il ressort de l'analyse des groupes de travail les éléments suivants :

	FORCES	FAIBLESSES	CONDITIONS DE SUCCES
Gouvernance régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de parler d'une seule voix (si entité juridique et délégation de compétences) - Changement institutionnel pas nécessaire - Proximité avec la population préservée - Choix de collaborer avec un ou des grandes villes - Mieux à l'écoute de particularités locales pour les relayer - Identité/sentiments d'appartenances (sociétés locales) 	<ul style="list-style-type: none"> - "Couche supplémentaire" - Contrôle de l'entité de gouvernance - Alliance à créer - Chronophage - Réduction drastique de l'autonomie des petites communes - Problèmes de ressources en personnel politique (CC, CG) non résolu - Légitimité des représentants dans l'organisme - Comment parler d'une seule voix ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnalité juridique - Chaque commune est représentée - Renoncer à l'unanimité : décision à la majorité et collégialité acceptée - Trouver une "juste" clef de répartition des voix lors des votes - Nécessité de délégation de compétences pour assurer une seule voix - Budget - Contrats de prestations entre communes - Créer des syndicats intercommunaux (buts multiples) pour rationaliser l'organisation

Axe 6 : GOUVERNANCE

	FORCES	FAIBLESSES	CONDITIONS DE SUCCES
Fusion partielle	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie communale renforcée - Positionnement renforcé - Professionnalisation des services - Meilleure écoute ? - Professionnalisation des autorités (en fonction de la géométrie de la fusion) - Moins de positions individuelles à faire converger (moins de communes) pour parler d'une seule voix 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de pouvoir - Comment parler d'une seule voix ? -> gouvernance régionale nécessaire ? - Risque de perte d'engagement de la population, mais projet de société - Risque de pénurie de personnel politique - Moins d'acteurs, risque de tensions plus importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet de société : fondamentale - Nécessité de délégation de compétences (organismes de gouvernance régionale) pour parler d'une seule voix - garder le bureau communal et les écoles - Intégrer la population et le personnel communal dans le processus
Commune unique	<ul style="list-style-type: none"> - Une entité d'importance nationale (55'000 habitants) - Force de négociation avec le canton et les autres régions - Capacité plus élevée pour gagner des projets en faveur des MN - Une seule vision, un seul projet - Autonomie communale renforcée - Renforcement du pouvoir législatif si intégration d'organismes intercommunaux - Positionnement renforcé - Professionnalisation des services - Défense des intérêts des Montagnes neuchâteloises à tous les échelons - Meilleure écoute ? - Professionnalisation des autorités - Remède au manque de personnel politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte d'engagement de la population et désintérêt politique, mais projet de société - Peur de la perte d'identité - Nombre limité de conseillers généraux - Éloignement des autorités, mais Dicastère de la Ruralité dans les Vallées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet de société : fondamentale - Garder le bureau communal et les écoles - Intégrer la population et le personnel communal dans le processus/ communication - Utiliser la possibilité de garantir 1 CG/village durant 2 législatures dans la convention de fusion